



Procédure de sélection au D.Psy.

Le programme de Doctorat professionnel en psychologie (D.Psy.) est agréé par la Société canadienne de psychologie (SCP), compétitif et contingenté. Le Comité des études supérieures (CÉS) du D.Psy. se charge de l'évaluation des candidatures. Le comité établit une liste de candidatures en fonction des places disponibles pour l'année en cours pour inviter un nombre déterminé de personnes à se présenter aux entrevues de sélection.

Pour se faire, le CÉS se base notamment sur la qualité du dossier académique, ainsi que les aptitudes en relation d'aide et en recherche. Une attention particulière est portée aux aptitudes des personnes candidates à communiquer efficacement à l'écrit et à l'oral, à travailler en équipe, à poursuivre des études de niveau 3^e cycle et à développer les compétences nécessaires pour devenir psychologue et visées par le programme (ex., responsabilités éthiques et déontologiques, utilisation et production de recherche scientifique, compétences en évaluation, intervention, consultation et supervision).

À la suite de l'étude de l'ensemble des éléments faisant partie des dossiers, le comité émet des recommandations à la Faculté des Études Supérieures et de la Recherche (FESR) qui prend une décision finale par rapport à l'admission dans le programme.